



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Ki-Tetsé



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

🕒 1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
 - La réponse est sur fond de couleur
 - 🔍 les indices précédés d'une bulle
 - 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait
- Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.*

PARACHA

Chapitre 23, versets 4 et 5

Dans ces *Psoukim*, la Torah nous dit que les membres de *Amon* et *Moav* ne pourront **jamais rejoindre l'assemblée d'Hachem** et s'y rattacher, même à la dixième génération.

Ils peuvent se convertir au judaïsme, mais ils ne pourront se marier qu'entre eux, et pas avec des juifs d'origine juive.

? Pourquoi ?

Le *Passouk* suivant nous dit qu'il y a deux raisons :

- parce **qu'ils ne sont pas sortis à notre rencontre** pour nous offrir du pain et de l'eau lorsque nous étions sur le chemin de la sortie d'Égypte ;
- parce qu'ils ont payé *Bil'am ben Béor* **pour venir nous maudire**.

? Ces deux raisons sont-elles liées l'une à l'autre ?

Suite en page 2



PARACHA SUITE

Le *Séfer Mayana chel Torah* rapporte que, sur le premier reproche, *Amon* et *Moav* peuvent se justifier en disant : “Nous n’avions pas assez de pain et d’eau pour tout le monde !

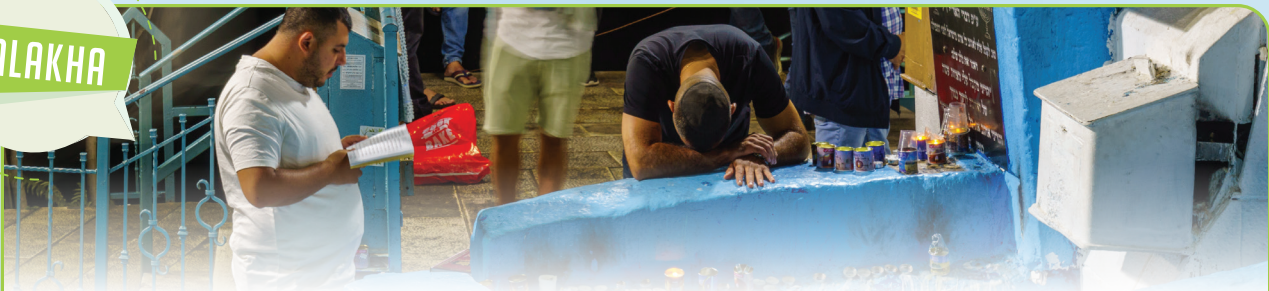
C’est pourquoi nous ne sommes pas venus.” Mais, en vérité, ils n’étaient pas du tout en manque d’argent. La preuve : pour que *Bil’am* nous maudisse, ils ont donné beaucoup d’argent. C’est pourquoi **le refus de donner du pain et de l’eau** est la principale raison pour laquelle ils ne sont pas acceptés dans l’assemblée d’Hachem.

Rav Rottenberg *zatsal* disait que le fait de **refuser par principe de faire du bien**, de considérer d’emblée que ce dont l’autre a besoin “n’est pas notre affaire”, est **pire que de faire du mal**. Car la racine du mal se trouve dans ce refus.

C’est pourquoi les Égyptiens, qui ont fait du mal aux *Bné Israël* peuvent, s’ils deviennent juifs et après trois générations, se marier avec une fille juive d’origine juive. Alors que *Amon* et *Moav*, qui ont refusé par principe de nous faire du bien, ne le pourront jamais.

HALAKHA

Choul’han ‘Aroukh, chapitre 581



Certains ont l’habitude d’aller se **recueillir sur les tombes des Tsadikim la veille de Roch Hachana** ou les jours précédents, pour multiplier les supplications devant la nouvelle année qui se présente à nous. Et ils **distribuent de la Tsédaka** aux personnes nécessiteuses.

Bien que certains décisionnaires aient permis aux *Cohanim* de se recueillir sur des *Kivré Tsadikim* (entre autres, *Kéver Ra’hel*, *Kéver* de Rabbi Chimon bar Yo’haï et *Méarat Hamakhpéla*), la grande majorité des décisionnaires se sont opposés à cette permission. Et il faut retenir que ce n’est pas permis.

Avant de rentrer dans un cimetière pour prier sur les tombes, il est **bien de se tremper au Mikvé**.

Il est fortement déconseillé de se recueillir sur la tombe d’un *Racha’*.

Lorsqu’on prie sur la tombe d’un *Tsadik*, il faudra **faire attention à ne pas s’adresser à lui directement**. Il faut prier Hachem d’avoir pitié de nous par le mérite du *Tsadik* qui est enterré à cet endroit (certains décisionnaires permettent de s’adresser au *Tsadik* directement, en faisant attention à ne pas lui demander à lui d’exaucer nos prières, mais **d’intercéder auprès d’Hachem** pour cela).

Avant de prier sur la tombe d’un *Tsadik*, il est bon de **donner de l’argent à la Tsédaka** pour l’élévation de son âme, et d’allumer une bougie pour l’élévation de son

âme. On posera alors la main gauche sur la tombe, et on priera.

En quittant la tombe, on a l’habitude de **poser une pierre ou quelques brins d’herbe** sur celle-ci. C’est considéré comme un **honneur pour la personne enterrée**. Car lorsque son âme plane sur la tombe, ce “souvenir” que nous y avons laissé lui permet de constater que de nombreuses personnes sont venues lui rendre visite. Et cela la réjouit.

C’est une bonne chose à faire, même sur les tombes de *Tsadikim*, et a fortiori sur les tombes de gens simples.

On ne peut pas retourner deux fois sur la même tombe le même jour (qu’il s’agisse de la tombe d’un *Tsadik* ou d’un homme simple). Car c’est une offense. C’est comme si on sous-entendait que la première fois, la personne décédée n’a pas bien entendu ce qu’on lui a demandé, ou n’a pas été efficace.

Par contre, si on a une **nouvelle demande à exprimer, on peut y retourner une deuxième fois**. De même si c’est pour une demande qu’on a déjà faite, mais que quelqu’un nous demande de la refaire pour lui.

MICHNA

Pirké Avot, chapitre 1, Michna 15

Dans cette Michna, Chammaï dit, entre autres : “Fais de **l'étude de la Torah une occupation fixe** (...) et **reçois tout homme avec un visage souriant**.”

Cela montre **l'importance d'être accueillant et amical** ; d'aller vers autrui, au lieu d'attendre qu'il vienne vers nous.

À ce sujet, voici une histoire bouleversante, porteuse d'un message extraordinaire : L'un des proches 'Hassidim de Rabbi Chalom de Belz suppliait son Rabbi de lui indiquer de quelle manière il pourrait recevoir la visite du prophète Élie.

Finalement, le Rav lui a dit : “Si tu restes 40 nuits consécutives sans dormir (ni t'assoupir même un peu), que tu étudies la Torah toute la nuit, et que tu es seul à la synagogue la quarantième nuit, **le prophète Élie se révélera à toi** cette nuit-là”. Le 'Hassid a fait cela pendant 39 nuits. Lorsque la quarantième nuit est arrivée, il était assis à la synagogue, et attendait impatiemment de s'y retrouver seul. Lorsque tout le monde est parti, il a fermé la synagogue à clé, et s'est mis à étudier le cœur battant...

Le prophète Élie, qu'il désirait tant rencontrer, allait lui apparaître d'une minute à l'autre !

Il entendit taper à la porte, et une voix suppliait : “Je vous en prie, ouvrez-moi ! Il fait tellement froid dehors ! Et j'ai tellement faim ! Peut-être avez-vous quelque nourriture ou boisson à me donner...”

De l'autre côté de la porte, le 'Hassid était paralysé : comment ouvrir la porte alors que le Rabbi lui avait dit que le prophète Élie ne lui apparaîtrait que s'il était seul ? Ne risquait-il pas de perdre le bénéfice des efforts qu'il avait fournis les 39 jours précédents ?

Il a supplié le pauvre d'aller dans une autre synagogue, et a continué à étudier toute la nuit. Et personne n'est venu...

Le matin, le 'Hassid est allé, les larmes aux yeux, voir son Rav. Il lui a dit : “J'ai fait tout ce que vous m'avez dit, mais le prophète Élie n'est pas venu...”

Voir suite en p6

KÉTOUVIM HAGIOGRAPHES

Michlé, chapitre 22, verset 16

Dans ce *Passouk*, le roi Chlomo déclare : “Celui qui retient le salaire du pauvre pour augmenter sa richesse, donne des cadeaux aux riches, n'aura qu'un manque.”

Il parle d'un **homme qui veut s'enrichir à tout prix, par n'importe quels moyens**.

Si son employé est pauvre et qu'il ne craint pas une réaction violente de sa part, il lui retient son salaire (en prétendant qu'il l'a déjà payé, ou qu'il n'a pas bien travaillé), et s' imagine qu'il va ainsi augmenter sa richesse.

D'un autre côté, il donne des cadeaux aux riches, en espérant qu'ils lui rendront des cadeaux meilleurs, dignes de leur rang.

Le roi Chlomo dit que toutes ses manœuvres ne lui apporteront rien de bien et lui feront, au contraire, **perdre ce qu'il a déjà**. Il sortira “manquant” de tout cela.

? Pourquoi ?

Car il finira par perdre ce qu'il a gagné malhonnêtement (le salaire du pauvre qu'il a retenu). En effet, l'argent volé n'amène pas la *Brakha*.

Quant aux cadeaux qu'il donne aux riches, Hachem ne les lui remboursera pas. Car il n'y a **aucune Mitsva dans ces dons**, qui ne sont effectués que dans l'espoir de recevoir plus.

Alors, non seulement Hachem ne les remboursera pas (car Il ne rembourse que ce qui est fait dans le cadre d'une *Mitsva*), mais même les riches ne les rembourseront pas.

? Pourquoi ?

Le Ralbag explique : car les riches méprisent les cadeaux des pauvres. Et non seulement ils n'en rendront aucun, mais en plus ils mépriseront dans leur cœur celui qui les leur a offert dans le but d'en recevoir des meilleurs.

Le Malbim lit ce *Passouk* différemment. Selon lui, il parle d'une personne qui veut faire du bien, mais qui s'y prend très mal : elle retient le salaire du pauvre, et place cet argent pour qu'il ramène des intérêts, avec l'intention de donner ensuite le tout d'un coup au pauvre, pour l'enrichir.

Le roi Chlomo dit que c'est une très mauvaise manœuvre : car même si cela a finalement enrichi le pauvre, ce dernier a souffert pendant des semaines, des mois ou même des années (tout le temps où son salaire a été retenu). Et **l'enrichissement soudain n'efface pas cette souffrance**.

Par conséquent, dans la vie, **il ne suffit pas de vouloir faire du bien**. Il faut le faire sans faire d'abord souffrir ceux qu'on a l'intention de faire profiter.



NÉVIIM PROPHÈTES

Cette semaine, nous avons de nouveau une *Haftara* assez courte, de dix *Psoukim*.

[Les Achkénazim prolongent toutefois la *Haftara*, en rattrapant celle qu'ils n'ont pas lue après *Parachat Réé* (qui coïncidait avec *Roch 'Hodech Eloul*) : la *Haftara* de *'Aniya So'ara*, qui commence tout de suite après (au verset 11 du chapitre 54)].

C'est la **cinquième des sept Haftarot de consolation**. Et, dans le même thème que les *Haftarot* précédentes, Hachem redonne de la joie à Jérusalem, en lui promettant que les enfants d'Israël reviendront vers elle.

La *Haftara* commence par : "Chante, toi la femme stérile, qui n'a pas enfanté ! Clame ta chanson, et réjouis-toi, toi qui n'a pas connu les souffrances de l'enfantement ! Car toi qui a été délaissée, tes enfants seront plus nombreux que les enfants de celle qui n'a pas été délaissée par son mari. Parole d'Hachem."

Ce *Passouk* comporte des formules qui répètent la même idée : la femme stérile qui n'a pas enfanté, la femme qui n'a pas connu les souffrances de l'enfantement...

Le Malbim explique que cette redondance est pour **rassurer Jérusalem**, qu'elle se **repeuplera sans aucune douleur**. Elle ne sera pas comme une femme stérile qui, finalement, accouche et connaît donc les souffrances de l'enfantement. Pour elle, tout se passera sans douleur.

C'est pourquoi, lorsque le *Passouk* dit "Clame ta

chanson" après avoir déjà dit "Chante", c'est une manière de dire : Tu peux chanter encore plus fort, car tu auras encore plus d'enfants, sans connaître les souffrances de l'enfantement ! Et ton grand soulagement te fera oublier tes moments de détresse, comme l'indique le *Passouk* qui dit : "Je ne t'ai abandonné qu'un petit moment. Mais avec une grande miséricorde, Je te ramènerai."

Et effectivement, **les retrouvailles seront si agréables que l'exil semblera n'avoir duré qu'un instant**. Mais évidemment, pour que le réconfort soit total, il faut être rassuré sur le fait qu'il n'y aura plus d'autres exils après. Sinon, la joie des retrouvailles sera assombrie par l'angoisse d'une nouvelle séparation.

C'est pourquoi Hachem dit : "Je jure, comme Je l'ai fait à l'époque de *Noa'h*, où J'ai juré de ne plus amener le déluge sur terre, que Je ne m'emporterai plus contre toi."

Et c'est sur un *Passouk* merveilleux que se termine notre *Haftara* : "Même si les montagnes et les collines devaient venir à disparaître, **Mon alliance avec toi ne sera plus jamais détruite**".

C'est une manière de dire que même si le mérite des patriarches (Avraham, Its'hak et Yaacov, qui sont comparés à des montagnes) et celui des matriarches (Sarah, Rivka, Ra'hel et Léa, qui sont comparées à des collines) venait à disparaître, **Hachem continuera à nous faire du bien**. Et l'alliance de paix qu'il fera avec nous ne s'éloignera jamais de nous.

Que nous puissions vivre bientôt ce grand réconfort !

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Le Ram'hal nous enseigne : "Une personne humble **parle avec douceur, évite les disputes** et sa compagnie est plaisante." (Messilat Yécharim, chapitre 22)

LE CAS DE LA SEMAINE

Réouven a accepté une parole médisante sur son camarade Chimon. Il regrette, et souhaite se repentir.



QUESTION

Est-ce que Réouven peut se repentir d'avoir cru du *Lachon Hara'* ? Si oui, de quelle façon ?



Réponse

Réouven peut se repentir d'avoir cru du *Lachon Hara'*. Il devra pour cela être résolu à ne pas croire ce qu'il a entendu, prendre sur lui de ne plus écouter ni croire de médisance et demander à D.ieu de le pardonner.



HISTOIRE

Voici une histoire bouleversante, qui démontre une fois de plus la **pureté** de notre jeune génération.

En Amérique, une jeune fille de 9 ans mangeait trop de sucreries. Ses parents insistaient presque chaque soir pour qu'elle mange de la nourriture plus saine, et particulièrement des brocolis. Mais elle refusait, en prétendant que c'était écoeurant.

Cependant, un soir, contre toute attente, elle a dit à ses parents : "Je suis prête à manger les brocolis à condition que vous fassiez ce que je vous demande." Les parents se sont dit : "Qu'est-ce qu'un enfant de neuf ans pourrait bien demander ?!", et ils ont accepté.

L'enfant s'est forcé à manger ses brocolis. On voyait que ça lui demandait un effort particulier : elle semblait dégoûtée et a pris une demi-heure pour finir son assiette !

Les parents lui ont ensuite demandé : "Alors, qu'est-ce que tu veux ?" Et d'un ton sérieux, l'enfant a répondu : "Je veux d'abord que vous vous asseyiez, et que vous ne tombiez pas de votre chaise lorsque vous allez entendre ce que je vais vous demander."

Les parents ont commencé à s'inquiéter... Mais quand l'enfant a exprimé sa demande, sa mère a éclaté en sanglots puis quitté la pièce. Et le père, bien qu'essayant de garder son calme, a demandé à sa fille : "Mais qu'est-ce qu'il t'a pris ?!"

La demande de la fille était la suivante : qu'on lui rase complètement la tête, et qu'on lui achète un foulard pour qu'elle puisse se la couvrir !

Sa mère a considéré qu'une demande aussi folle n'avait aucune valeur. Mais son père a décidé qu'ils devaient l'accomplir, car ils l'avaient fermement promis, et ne voulait pas perdre à vie la confiance de leur fille.

Finalement, la mère s'est pliée à la décision de son mari, mais elle lui a dit : "Demain, c'est toi qui l'amène à l'école ! Moi, j'ai beaucoup trop honte... Je ne veux plus mettre les pieds dehors pendant un certain temps..."

Le père a accepté. Il a accompagné sa fille à l'école alors qu'elle avait rasé ses cheveux et qu'un foulard recouvrait sa tête... Il était un peu paniqué, mais heureux d'avoir tenu parole.

Lorsqu'ils sont arrivés à l'école, une autre voiture est arrivée en même temps qu'eux. Une fille de 9 ans en est

descendue, et elle avait... aussi les cheveux rasés et un foulard sur la tête !

Le père n'en croyait pas ses yeux. Il a demandé à sa fille : "Que se passe-t-il dans votre classe ? Vous êtes toutes devenues folles ?!"

Mais avant qu'elle n'ait pu répondre, la mère de l'autre fille lui dit : "Quelle fille merveilleuse vous avez ! De quelles bonnes *Middot* elle est couronnée ! Ma fille a dû subir un traitement de chimiothérapie et, pendant plusieurs semaines, elle n'est donc pas venue à l'école. Elle appréhendait le regard des autres, puisque ce traitement lui a fait perdre tous ses cheveux..."

Mais votre fille (la seule à avoir gardé contact avec elle pendant cette longue période ; elle l'appelait chaque jour pour prendre de ses nouvelles, et la comprenait tellement bien !) lui a dit :

"Ne t'inquiète pas ! Je vais, moi aussi, me raser la tête et couvrir mes cheveux d'un foulard. Nous entrerons ensemble en classe et, à deux, le regard des autres sera plus facile à affronter !"

Et c'est ce qu'elle a fait ! Elle l'a vraiment fait, pour éviter à sa fille une très grande gêne ! Quelle fille extraordinaire vous avez !"

Le père n'en croyait pas ses oreilles... Il s'est mis à trembler, et a failli s'évanouir d'émotion...

Finalement, les deux filles sont entrées ensemble en classe, et personne ne s'est moqué d'elles. Les autres filles de la classe ont juste demandé ce qu'il se passait. Et la fille malade a expliqué ce que son amie avait fait pour elle...

Tout le monde était impressionné, personne ne s'est moqué, et le niveau moral de toute la classe s'est élevé.

Cette histoire a été racontée par Rav Chlomo Stern, un grand pédagogue connu en Israël, qui n'arrête pas de mettre en avant l'immense sensibilité de notre génération, et de dire qu'il ne faut surtout pas la dénigrer.

Il dit aussi : "Imaginons : si les parents avaient refusé d'accéder à la demande de leur fille, trahissant ainsi la promesse qu'ils lui avaient faite, ils auraient pu perdre sa confiance à vie..."



Question

Yo'hanan est fiancé et prépare avec joie son mariage. Ses habitudes vestimentaires étant raffinées, il va faire son costume sur mesure avec un tissu qu'il prend soin de choisir personnellement. Après avoir acheté du tissu, il se rend chez un tailleur et lui demande de lui confectionner une veste ainsi que deux pantalons assortis. Ils prennent les mesures, et une fois terminé le tailleur lui dit que son costume sera prêt dans un mois. Au bout d'un mois, Yo'hanan vient chercher son costume et c'est alors qu'il s'aperçoit que le tailleur a fait une lourde erreur : au lieu de lui confectionner une veste et

deux pantalons, il lui a cousu deux vestes et un pantalon. Yo'hanan lui dit alors qu'il ne le paiera pas pour la deuxième veste : en effet, il ne l'a pas commandée ! Mais le tailleur, tout en s'excusant profondément de la grosse erreur, lui demande de lui payer tout de même quelque chose car, après tout, la veste est totalement mettable et bien plus même. De plus, prétend-il, il n'est pas logique que son erreur lui fasse perdre la totalité de ce qui lui revient après que le tissu ait maintenant plus de valeur, qu'avant qu'il ne l'ait transformé en veste.



Yo'hanan doit-il payer au tailleur la veste confectionnée par erreur ?

A toi !



- Baba Kama 100b à la Michna.
- Choul'han 'Aroukh ('Hochen Michpat) chapitre 306 § 3.

RÉPONSE

Nous trouvons dans la *Michna* une discussion entre Rabbi Méir et Rabbi Yéhouda dans le cas de quelqu'un qui a donné de la laine à un artisan afin de la teindre en noir et qu'il l'a par erreur teint en rouge. L'avis de Rabbi Yéhouda est que nous devons évaluer ce que la teinture a coûté à l'artisan ainsi que la plus-value de la laine après la teinture, le client paiera à l'artisan le prix le plus bas des deux. C'est-à-dire que si la teinture a coûté cher et qu'elle n'a fait augmenter la laine que de peu, il paiera seulement ce que la laine a augmenté. Mais si la laine a augmenté plus que ce que cela n'a coûté à l'artisan, il ne lui paiera que ce que la teinture lui a coûté.

Puisque le *Choul'han 'Aroukh* tranche comme Rabbi Yéhouda, il semblerait que telle soit la loi dans notre cas. Ils devront calculer combien la confection de la veste a coûté au tailleur ainsi que la différence de prix entre le tissu et la veste, et Yo'hanan paiera la somme la plus petite des deux.

Suite de la page 3

MICHNA
SUITE

Le Rav a demandé : "Personne n'a tapé à la porte ?". Le *'Hassid* a répondu : "Si. Un pauvre, qui voulait entrer. Mais comme vous m'avez dit que je devais être seul dans la synagogue pour que le prophète Élie vienne, je l'ai supplié d'aller ailleurs."

Le Rav a dit : "Cet homme était le prophète Élie ! Si tu avais surmonté l'épreuve qui se présentait à toi (**préférer faire du bien à un juif plutôt que de satisfaire ton désir**

personnel de voir le prophète Élie), tu l'aurais vu ! En refusant d'accueillir un juif et de le soulager, tu as perdu le privilège de le voir..."

Lorsque le *'Hassid* a entendu cela, son visage a blêmi, et ses mains ont tremblé. Mais le Rav a conclu : "Sache que tous les efforts que tu as fait pendant les 40 jours valaient le coup pour que tu apprennes cette leçon : **il vaut mieux renoncer aux plus hauts niveaux spirituels qu'on espère atteindre que de refuser d'aider un juif dans le besoin.**"

Conclusion : C'est cela que Chammaï dit dans la Michna : "Fais de l'étude de la Torah une occupation fixe. Mais accueille chacun d'une manière chaleureuse, même si tu dois, pour cela, t'interrompre dans ton étude."

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 77

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com